

DOCUMENT DE PROJET

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE

ET

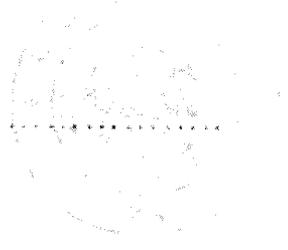
LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION /
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays	ALGERIE
Numéro du Projet :	ALG/07/P03
Titre du projet	« Promotion de l'équité et l'égalité genre et Mise en Place d'un Mécanisme de Protection contre la violence à l'égard des femmes»
Titre abrégé	Appui au Plan Opérationnel de la Stratégie Nationale de la Lutte contre la Violence à l'Égard des femmes.
Durée	4 ans et 1/2
Date de démarrage du projet	Novembre 2007
Agences de mise en œuvre	Ministère Chargé de la Famille et de la Condition Féminine Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière Ministère de la Justice Ministère de la Solidarité Nationale Direction Générale de la Sureté Nationale Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale
Contribution de l'UNFPA (en US\$)	400,000 US\$
Contribution du PNUD (en US\$)	176,900 US\$

Signe :

Pour le Gouvernement

مكتب حقوق الإنسان
التربية والتنمية و الشؤون الاجتماعية
والمجتمعية
بوزارة الشؤون
الداخلية

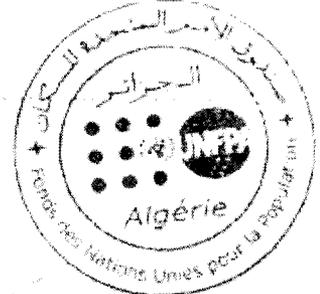


Pour l'UNEPA

04 NOV. 2007

Amour Bouab

الأمين العام

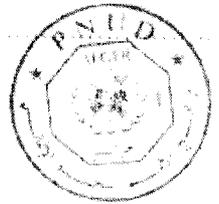


Pour le PNUD

04 NOV. 2007

Marc Destanne de Bernis
Représentant Résident

(Handwritten signature)



Résumé du projet

Traiter de la question de la violence au sein de la société algérienne, et plus particulièrement lorsqu'elle est dirigée contre des groupes vulnérables tels que les femmes à travers leur cycle de vie n'est plus un sujet tabou.

Des avancées qui sont loin d'être négligeables qui ont connu leur point culminant entre 2005 et 2006 ont été faites en termes de réformes légales touchant la promotion de l'équité et de l'égalité (code de la famille, code pénal et code de la nationalité) et de développement de politiques et stratégies. En effet, sur la base de consultations et de participation de l'ensemble des acteurs sociaux et gouvernementaux impliqués directement ou indirectement, y-compris les principales concernées par ce fléau social, une stratégie nationale de Lutte Contre la Violence à l'égard des Femmes (SNCVF) a été développée et validée par l'ensemble des secteurs du gouvernement et des organisations de la société civile de même que d'autres institutions nationales tels que les corps constitués (Police et Gendarmerie nationales) et le Parlement.

Ce projet se propose d'accompagner les efforts entrepris en vue de contribuer au développement du plan opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et à sa mise en œuvre au niveau national, régional et sectoriel.

Il vise à rendre disponibles les données qui permettront de cerner le phénomène et d'élaborer des interventions pertinentes et adaptées et développer des méthodologies, des instruments et des systèmes de référence pour la création et/ou la consolidation d'un service et prise en charge des femmes victimes de violences assurant leur droit à la santé, à la sécurité et à la protection de même que leur auto-habilitation et insertion sociale et économique. En outre, ce projet vise à appuyer l'action des coalitions de lutte contre la violence à l'égard des femmes à travers un plaidoyer visant au changement des lois et des mentalités.

Enfin, ce projet, avec l'appui du UNFPA, du PNUD **et d'autres bailleurs de fonds potentiels**, permettra de renforcer les capacités nationales techniques et institutionnelles, à travers une coordination structurée au sein du système lui-même et entre les différents départements concernés au sein du Gouvernement et de la Société Civile.

Liste des abréviations

AAPF	Association Algérienne de la Planification Familiale
BCP/CCA	Bilan Commun de Pays / Country Common Assessment
DM/OMDS	Déclaration du Millénaire/Objectifs du Millénaire pour le Développement
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CEPAJ	Centre d'Ecoute Psychologique et d'Assistance Juridique
CNFF	Conseil National de la Famille et de la Femme
CNVCF	Commission National de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FVVS	Femmes Victimes de Violence
IEC	Information, Education et Communication
IQRA	Association Algérienne d'Alphabétisation « IQRA »
MDCFCF	Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine
MSN	Ministère de la Solidarité Nationale
MSPRH	Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière
MYYF	Multi Year Funding Framework
ONGs	Organisations Non Gouvernementales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RACHDA	Rassemblement Contre la Hogra et pour les Droits des Algériennes
RAFD	Rassemblement Algérien des Femmes Démocrates
RBM	Result Based Management / Gestion Axée sur les Résultats
SNLCVF	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Violence à l'égard des Femmes
SNU	Système des Nations Unies
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
TDRs	Termes de Référence
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework / Cadre d'Assistance des Nations Unies pour le Développement
UNFPA	United Nations Population Fund / Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UGTA	Union Générale des Travailleurs Algériens

1. CONTEXTE NATIONAL

Malgré les efforts consentis et les résultats réalisés en termes de réformes légales et sur le plan des politiques, le débat sur les questions touchant au statut de la famille, de la femme et sur les inégalités genre en Algérie demeure d'actualité et constitue une importante préoccupation des pouvoirs publics. En effet, l'évolution de la situation des femmes en Algérie qui a été portée pendant longtemps par le mouvement et les associations des femmes est maintenant caractérisée par un engagement politique soutenu en faveur de leurs droits humains mis en évidence par des progrès considérables quant à l'amélioration de leur statut. Le dernier indice en est l'installation du Conseil National de la famille et de la Femme le 7 mars 2007 en présence du chef du gouvernement lui-même qui a affirmé à cette occasion que le conseil doit être considéré comme « *un véritable outil pour redonner à la femme la place qu'elle mérite* ».

En effet, il est juste de préciser qu'en matière de politiques nationales et de programmes de même que sur le plan des réformes législatives, des initiatives importantes ont été entreprises par le gouvernement en matière d'éducation et de formation, de santé en général et de santé reproductive en particulier, d'accès aux ressources et à la prise de décision aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère privée. Toutes les interventions et engagements de l'Etat Algérien aussi bien sur le plan national que sur le plan international avaient/ont pour souci essentiel la mise en œuvre d'un processus d'égalité des droits et la dignité de la femme algérienne, y-compris à travers l'élimination des formes de discrimination et de violence à son encontre.

Par ailleurs, il est tout aussi vrai que la révision récente d'un certain nombre de lois a fait faire un grand pas à la réalisation des droits des femmes et des enfants et par extension de la famille. Ainsi, en 2002, le Ministère Chargé de la Famille et de la Condition Féminine a été créé et en 2005 le code de la famille a été modifié, introduisant des amendements favorables à la femme, à l'égalité des droits et à l'équilibre de la famille. Ces amendements concernent la garde des enfants en cas de divorce (couvrant aussi le droit au logement et donc le droit à la sécurité et à la protection), les restrictions imposées aux mariages traditionnels, les fixant à un âge minimum égal pour l'homme et la femme (19 ans), et la restriction de la polygamie. En 2004, le code de procédure pénale a été amendé pour prendre en compte judiciairement le délit de harcèlement sexuel.

Il reste néanmoins qu'une lecture rapide des principaux problèmes de développement, à travers une perspective genre, montre que malgré les acquis, qui sont loin d'être négligeables, les disparités hommes-femmes qui viennent confirmer différents types de discrimination directe ou latente persistent. Les écarts genre persistent toujours dans le domaine économique (10,000 femmes sont chefs d'entreprises), politique et social. L'accès des femmes à l'emploi (18%) est limité et l'analphabétisme concerne 30% des femmes. La participation des femmes dans le processus politique et public reste limitée (seulement 7.75% des membres de l'assemblée populaire nationale pour ne citer que cet exemple)

En effet, en dépit de cette consécration dont les changements législatifs et politiques cités plus haut, l'analyse de la situation a permis de soulever un certain nombre de questions quant aux écarts persistants concernant:

- Les contraintes pour permettre la pleine jouissance par les femmes de leurs droits sur le plan socioculturel et socioéconomique mais aussi dans le cadre de l'application des lois;
- Les moyens encore limités de mise en œuvre des nouvelles politiques, des programmes des services appropriés y-compris sur le plan financier,
- La finalisation du processus d'harmonisation entre les lois nationales et les instruments internationaux en matière de droits des femmes;
- L'harmonisation entre la situation socio-économique des femmes et les ambitions mises en exergue par les politiques nationales en matière de Démocratie et de Développement

Enfin, il reste tout de même important de souligner que c'est à la suite des aléas connus par l'Algérie dans les années 90, que la question de la violence au sein de la société, et plus particulièrement lorsqu'elle est dirigée contre des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes

handicapées, a cessé d'être un sujet tabou et que l'Etat Algérien a considéré que la lutte contre ce phénomène et sa prévention devaient être inscrites dans les priorités nationales, y-compris dans le cadre du nouveau cycle de coopération avec le système des Nations Unies. C'est ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la Violence à l'égard de femmes a été rendue possible grâce à la prise de conscience des institutions de l'état et autres institutions nationales et sociales comme celle de la société civile quant à la nécessité de faire face à ce fléau que connaissent toutes les sociétés humaines.

En effet, dès 2003, le Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine a investi suffisamment d'efforts et a lancé un processus de consultations et de planification stratégique en vue de clarifier la vision et de construire un consensus de l'ensemble des partenaires impliqués pour la lutte contre la VFG et sa prévention. Ces derniers, institutions gouvernementales et organisations de la société civile se sont entendus pour s'inscrire dans la perspective adoptée par l'Etat Algérien en termes de conformité avec les valeurs socioculturelles et universelles et avec les normes internationales. Ce processus a connu son aboutissement fin 2006 à travers l'élaboration, la validation et l'appropriation d'une Stratégie Nationale de lutte Contre la Violence à l'Egard des femmes.

Il est important de rappeler le cadre dont se sont inspirés les participants à l'élaboration de la SNCVF, à savoir que la violence à l'égard des femmes qui a été reconnue comme un problème de santé publique lors de l'assemblée générale de l'OMS/1998 est aussi une composante essentielle de la santé reproductive tel qu'adopté lors de l'évaluation de cinq années de mise en œuvre du programme d'action de la CIPD (+5), La Haye, 1999. Il faut ajouter qu'en septembre 2005, l'ensemble des Chefs d'Etats ayant assisté à l'Assemblée Générale des Nations Unies portant sur la révision des progrès effectués dans la réalisation principes de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs y-afférents ont aussi intégré l'éradication de la Violence à l'égard des femmes et des filles en situation de paix ou de conflit comme un Objectif de Développement. L'Algérie a été partie prenante de ces événements aussi bien au niveau national, régional qu'international par la participation mais aussi à travers l'adhésion aux programmes d'actions des conférences internationales et la ratification des conventions internationales (Convention des Droits de l'Enfant/CDE, Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes/CEDAW).

Deux autres perspectives, « le cycle de vie » et « les droits de la personne humaine » constituent les deux piliers de la stratégie Nationale en ce qu'ils permettent d'identifier un large spectre des abus et tracent les formes et les domaines spécifiques de violence que les femmes et les filles peuvent subir tout au long de leur vie. Ils permettent de ne plus réduire la Violence à la seule violence physique et de mettre la violence à l'égard des femmes sur l'agenda d'intervention dans la sphère de prise de décision aussi bien publique que dans la sphère privée.

2. CONTEXTE DU PROJET

La stratégie nationale va constituer le cadre référentiel de ce projet lequel se propose de contribuer à son opérationnalisation et à sa mise en œuvre à travers une coordination structurée entre le Gouvernement, les institutions élues au niveau national et local et la Société Civile sous la houlette du Ministère délégué, chargé de la Famille et de la Condition Féminine/MDCFCF. Le développement de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes a pu se faire dans les meilleures conditions grâce à un processus de consultation actif mis en place par le MDCFCF et la participation dynamique de l'ensemble des secteurs concernés du gouvernement comme de la société civile confortés par le soutien du Système des Nations Unies.

Les buts et objectifs, de même que les domaines d'intervention, axes et mesures stratégiques qui ont été proposés se sont articulés autour des résultats de l'analyse de la situation, du cadre de référence et des principes fondateurs de la stratégie. Ils se proposent aussi de faire face aux enjeux avec en arrière plan la vision telle que débattue et approuvée durant le processus d'élaboration de ce document.

Le but essentiel de la stratégie nationale est de « *Contribuer au Développement Humain Durable et à la réalisation des droits de la personne et de l'égalité et de l'équité entre les citoyennes et les citoyens par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes à travers le cycle de vie* ».

Ce projet contribuera à la réalisation de ce but et a ses objectifs et résultats qui peuvent être résumés comme suit :

1. Les systèmes mis en place et les moyens mis en œuvre pour une prise charge physique, mentale, sociale et juridique de la violence fondée sur le genre à toutes les étapes de la vie de la femme,
2. La conscientisation et la sensibilisation de la société et de ses institutions dont la famille, l'école et les médias,
3. L'habilitation familiale et communautaire et l'insertion et réinsertion des femmes survivantes à la violence,
4. La création de coalitions en vue d'appuyer les changements nécessaires pour lutter contre les différentes formes de discrimination et de violence et d'assurer l'égalité des droits au niveau de la conception et de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des lois, y-compris les conventions internationales.

C'est dans une suite logique que le Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine et ses partenaires vont procéder à travers ce projet à la mise en œuvre de la deuxième phase qui consiste pour les 5 prochaines années en l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de lutte contre la Violence à l'égard des femmes au niveau national, régional et sectoriel.

Le Plan Quinquennal de Travail (2007-2011) intègre des interventions prioritaires ayant pour objectif le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des différents partenaires pour assurer la prévention de la Violence à l'égard des femmes et une meilleure prise en charge des femmes victimes de la violence (FVVs). Les résultats majeurs peuvent se résumer comme suit:

1. Le développement et la mise en œuvre des plans sectoriels de lutte contre la VFG qui seront consolidés en plan opérationnel national. Les grands axes de ces plans vont être articulés autour de :
 - La mise en place et/ou consolidation d'un système d'information, de collecte/analyse des données en violence fondée sur le Genre au niveau de chaque secteur et institution, y-compris les associations en vue de standardiser/ harmoniser l'information générée sur le terrain et de créer une banque Nationale de données sur la VCF.
 - La création de services diversifiés et adaptés en vue d'assurer l'accès aux soins, la sécurité et la protection des femmes victimes de violence. Ceci va comporter le développement de normes et de protocoles pour une prise en charge de qualité des femmes survivantes à la violence, la formation des prestataires de services (écoute psychologique, assistance juridique, soins médicaux et orientation), ainsi que la création et le renforcement des services.
 - L'auto-habilitation et la réinsertion socioéconomique des femmes victimes de la violence ; Il s'agit essentiellement de développer leurs ressources internes et de leur assurer un soutien socio-juridique, d'une part et aussi d'identifier leurs besoins en formation professionnelle pour le développement de leurs compétences ainsi que l'accès aux microcrédits.
2. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour les changements de comportements, de sensibilisation et de mobilisation sociale pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes selon une perspective socioculturelle, de santé publique et de droits de la personne.
3. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour la mobilisation des ressources au niveau national et international. Cette phase va être lancée par les partenaires concernés avec le soutien du système des Nations Unies dont on peut citer essentiellement les engagements du UNFPA, à concurrence de 400.000,00 USD et du PNUD pour 176.000,00 USD sur les fonds réguliers des programmes.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet constitue une étape logique supplémentaire dans le continuum enclenché par l'UNFPA dès l'an 2000 à travers le projet intitulé « Initiative Régionale Genre » qui a été exécuté en Algérie, durant la période 2000-2003, par la société civile en collaboration et en coordination avec le gouvernement¹ et le soutien de l'UNFPA. Il est juste de dire que ce projet a constitué, dans sa phase I, la mise en place

¹ Ministères des Affaires Etrangères, de la Santé et, de la Solidarité, membres du Comité directeur.

des fondements et capacités nécessaires qui ont permis d'aller un peu plus de l'avant pour tout ce qui concerne les questions Genre et la violence contre les femmes.

2003 et 2004 ont vu le lancement d'un processus d'analyse de la situation, de consultation et de participation qui a duré jusqu'en 2005 et a été couronné par la signature, au mois de septembre 2005, d'un projet entre le ministère délégué, chargé de la Famille et de la Condition Féminine et le Système des Nations Unies (UNFPA, UNIFEM et UNICEF) portant essentiellement sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes à travers l'approche cycle de vie, visant le renforcement des capacités techniques et institutionnelles du ministère et de ses partenaires du gouvernement et de la société civile.

En 2006 ont été finalisés l'état des lieux (enquête nationale sur la violence, données et informations concernant la violence et sa prise en charge, répertoire des ONGs et autres acteurs ...), les consultations de même que les réflexions et planifications stratégiques qui ont permis la conception et la validation de la stratégie par le gouvernement et la société civile.

C'est donc sur la base de l'analyse de situation, des leçons tirées de la coopération passée, de la concordance d'intérêts, des compétences existantes au sein du Système des Nations Unies et de l'expérience acquise en Algérie dans le partenariat avec le Gouvernement et la société civile, que ce domaine a aussi été considéré comme prioritaire pour la coopération entre l'Algérie et le Système des Nations Unies en Algérie et donc pour le programme de pays 2007-2011. Ce projet va contribuer à une meilleure connaissance et compréhension de la violence à l'égard des femmes et à la mise en place de mécanismes opérationnels de protection comme inscrit dans les résultats attendus du programme.

4. LES LIENS ENTRE LE PROGRAMME DE PAYS 2007-2011 ET LE PROJET

Le programme de pays 2007-2011 pour l'Algérie se base sur la stratégie et les objectifs du Cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement (UNDAF) qui définit les domaines et résultats attendus de la coopération entre le gouvernement algérien et le Système des Nations Unies. Ce dernier tire ses fondements des priorités et des orientations politiques en matière de développement du pays, de la Déclaration et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (DM/OMDs) et des résultats de l'analyse élaborée par le Bilan Commun de Pays (BCP/CCA) auquel ont participé les représentant(e)s du Gouvernement et de la société civile.

Le nouveau programme de coopération capitalise sur l'expérience acquise et les progrès accomplis durant l'exécution du précédent programme de pays 2002-2006, en termes de processus consultatif parmi les partenaires clés, de contribution au développement et au renforcement des capacités techniques (sur les questions et outils du genre, de la violence fondée sur le genre, l'approche Droits Humains, la planification Stratégique et la gestion axée sur les résultats) et institutionnelles (élaboration de la stratégie nationale de lutte la violence à l'égard des femmes) au niveau national.

Ainsi selon l'effet UNDAF pour le domaine Genre, d'ici à 2011, la promotion d'une participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, sera consolidée.

De ce fait, le projet proposé « **Promotion de l'équité/égalité genre et Mise en Place d'un Mécanisme de Protection contre la Violence Fondée sur le Genre** » reflète aussi les priorités de l'évaluation conjointe de pays (BCP/CCA), de l'UNDAF, du MYYF de l'UNFPA 2004-2007, et de la gestion axée sur les résultats. Il s'inscrit dans le cadre de la priorité nationale que, d'ici à 2015, la promotion de la participation et l'habilitation des femmes à tous les niveaux sera consolidée, ainsi que du nouveau programme de Pays 2007-2011. Il s'applique particulièrement à renforcer les capacités techniques et institutionnelles pour mettre en place un mécanisme d'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes, au niveau national, régional et sectoriel.

Dans le cadre du processus consultatif et de concertation pour le développement et l'exécution du programme de pays 2007-2011, le Gouvernement Algérien et l'ensemble des partenaires nationaux et le Bureau de l'UNFPA ont discuté et proposé, lors des retraites et des réunions, des interventions afin d'assurer une concordance entre les grandes lignes de l'assistance technique procurée par le Fonds et les besoins actuels de développement de l'Algérie. Le Projet ALG/07/03 articule la conception, les

procédures, et les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés tels que présentés dans le programme-pays. Ainsi il permettra :

- La mise en place d'un système d'information approprié pour mieux connaître la violence fondée sur le genre;
- Une meilleure prise en charge spécialisée et diversifiée des femmes survivantes à la VFG ;
- Le développement d'un plan de plaidoyer en direction des décideurs et planificateurs ;
- Le renforcement du partenariat avec les ONGs exerçant dans le domaine de la promotion et de l'habilitation de la femme et de la lutte contre les inégalités genre.

Les différentes interventions prévues dans le projet assureront le renforcement des compétences techniques et institutionnelles pour l'analyse genre et l'approche Droits Humains, la planification stratégique, le suivi et l'évaluation et la gestion axée sur les résultats. L'amélioration des compétences se fera aussi à travers la mise en place d'un système d'information sur la VFG, le développement et la mise en œuvre des plans sectoriels de lutte contre la VFG, et la mise en place d'un système de référence, d'orientation et de prise en charge des femmes survivantes à la violence.

Il s'agira également de la sensibilisation des cadres nationaux, décideurs, planificateurs, de membres des médias et de prestataires de services et du plaidoyer en vue du changement auprès des leaders d'opinion à tous les niveaux. Des mécanismes institutionnels et organisationnels seront mis en place en vue d'une coordination et de consultation continues.

L'Effet du programme de pays du SNU pour 2007-2011 vise « *La promotion de la participation de la femme en général et de la femme rurale en particulier, à la vie politique, économique et sociale aux niveaux national et local, est poursuivie* ». Il sera atteint à travers les produits du programme de pays, en particulier celui inclus dans ce projet de lutte contre la violence basée sur le Genre:

Produit :

La mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes sera appuyée au moyen de formations et de services à distance et de proximité adaptés. (SNU)

L'implication multisectorielle permettra une réponse intégrée et une prise en charge adéquate de la violence fondée sur le genre, à travers les institutions concernées, les structures et les systèmes en place. La société civile contribuera non seulement aux activités d'accompagnement des cas de violence, mais assurera aussi le plaidoyer et la mobilisation communautaire autour de la question violence et l'habilitation de la femme algérienne en général. Les parlementaires, par leur plaidoyer et lobbying, contribueront à la mise en œuvre sur le terrain des changements apportés aux récentes réformes législatives et légales et à l'initiation de nouvelles réformes en cas de nécessité. Pour ce faire, les sous-produits suivants et leurs activités correspondantes seront réalisés comme suit:

Sous Produit 1.

Développement du plan national d'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de lutte contre la Violence à l'égard des femmes

Principales interventions :

- a) Installation d'un comité de coordination et de suivi pour l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de lutte contre la Violence à l'égard des femmes et d'exécution du projet au niveau du MDCFCF ainsi que de la mise en œuvre des conventions établies entre les partenaires concernés
- b) Installation d'un comité technique au niveau de chaque secteur,
- c) Création d'une équipe composée de représentant(e)s des secteurs concernés, y-compris société civile pour conduire une réflexion stratégique concertée et assurer la coordination et le suivi
- d) lancement du développement des plans sectoriels d'opérationnalisation (voir détails du plan de travail de chaque secteur),
 - Création d'une équipe composée de représentant(e)s des directions et institutions concernées au niveau du secteur, y-compris les associations impliquées dans ce domaine,

- Atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités pour l'équipe multidisciplinaire,
 - Organisation de x ateliers de réflexion stratégique pour identifier les besoins spécifiques de chaque intervenant au sein du secteur concerné en matière d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences,
 - Conception/finalisation du plan opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes pour le secteur concerné,
 - Elaboration d'une stratégie de communication et de plaidoyer au niveau intra-sectoriel pour la validation et la mise en œuvre du plan stratégique sectoriel (y-compris rencontres régionales) et pour les parties prenantes et groupes cibles concernés.
- e) Synthèse/Consolidation des plans sectoriels d'opérationnalisation de la SNLCVF dans un cadre national structuré.

Sous Produit 2.

Un système d'information, de collecte/analyse des données en violence fondée sur le Genre mis en place au sein du MDCFCF et auprès des Départements gouvernementaux²

Le programme capitalisera sur les résultats de certaines activités du projet ALG/05/P01« Lutte contre la violence à l'égard des femmes » dont l'enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes et l'étude de l'état des lieux, conduites durant 2006 et offrant une image préliminaire sur les sources de données existantes

Principales interventions :

- a) Mise en place d'un comité technique multisectoriel,

Conduite d'un état des lieux en matière de collecte, analyse et diffusion/circuit et d'utilisation des données et de l'information/données sur la violence à l'égard des femmes

- b) Organisation d'un voyage d'études pour une délégation multisectorielle pour un échange en matière d'Opérationnalisation d'une stratégie de VFG et de mise en place d'un système d'information VFG
- c) élaboration/harmonisation d'un support informationnel standardisé (fiche, dossier, registres, autres outils y-compris électroniques, etc.) incluant un lexique (arabe et français)
- d) Elaboration d'un manuel/guide pratique d'instruction et du contenu de formation

Renforcement des capacités techniques et institutionnelles en matière de collecte et d'utilisation de données

- e) Conduite d'ateliers de formation et de testing du système proposé sur la base du matériel préparé
- f) lancement d'une phase de testing du système d'information proposé auprès des partenaires impliqués,
- g) Généralisation et l'institutionnalisation,

Mise en place/consolidation d'une base de données en violence fondée sur le Genre mise en place

- h) Une phase de conception
- i) Une phase de testing
- j) Lancement et application/mise en œuvre de la base nationale de données

Publications :

- k) Un rapport analytique des données sur la violence fondée sur le Genre élaboré à partir de l'état des lieux
- l) La réalisation d'études et recherches opérationnelles/qualitatives pour améliorer la connaissance sur les conséquences de la VFG (sur la santé et la SSR, le coût économique...)
- m) Elaboration de rapports/bulletins d'informations sur les violences à l'égard des femmes, annuellement.

Sous Produit 3 :

Accueil et prise en charge des femmes victimes de violence/s.

L'opérationnalisation de la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes commencera à travers le renforcement des capacités des secteurs concernés, des corps constitués et des ONGs offrant les services susmentionnés.

² Voir TDRs du système d'information et de suivi pour plus de détails.

Principales interventions :

Développement, testing et mise en œuvre de protocoles et guidelines pour la création d'un service d'accueil et de prise en charge spécialisé et diversifié des femmes victimes de violence

- a) organisation d'ateliers de réflexion stratégique pour identifier les besoins spécifiques du secteur en matière d'offre de services, et développement du cadre et termes de références/TDRs
- b) Création et formation d'une équipe multidisciplinaire au niveau de chaque secteur
- c) Elaboration des protocoles, testing et adaptation à chaque type de service et niveau d'intervention
- d) Formation des Formateurs/trices et plan de formation en cascade
- e) publication des protocoles et matériel de support (brochures et autres)
- f) généralisation et institutionnalisation.

Création/renforcement des services spécialisés et diversifiés

- g) Identification des besoins pour les structures existantes et à créer
- h) conception et mise en œuvre d'un schéma organisationnel et fonctionnel de services spécialisés sur la base de normes et standards spécifiques à chaque niveau d'intervention et spécialité (voir 3.1.).
- i) Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des prestataires de services et professionnel(le)s des secteurs/structures concernés pour l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et la prise en charge : urgence et post-urgence/suivi.
- j) Mise en place d'un dispositif technique d'offre intégrée de services (accueil, écoute, assistance, système de référence orientation et suivi des femmes victimes de violence)
- k) Appui à la mise en place d'une ligne téléphonique verte (ressources humaines et techniques, formation des écoutantes, moyens/supports de communication et de diffusion de l'information...)
- l) Conception et mise en place d'un cadre relationnel et des canaux de communication avec les CEPAJs³ et associations spécialisées en matière d'accueil, de conseil psychologique, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violence
- m) Mise en place d'un système de soutien pour les femmes victimes de violence parmi les plus vulnérables économiquement en matière de prise en charge au niveau des services de santé (y-compris coût du certificat médical et examens en laboratoire)
- n) Création de groupes de support, à titre pilote pour les femmes survivantes à la violence et les hommes qui la perpétuent.
- o) Appui à la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de la prise en charge et du suivi des FVVs.
- p) Elaboration et diffusion de supports d'information et d'orientation (partenaires, citoyens et citoyennes) à propos des services disponibles et des procédures à suivre.

Sous Produit 4 :

Mise en place d'un système de référence, d'orientation et de prise en charge multisectorielle des femmes survivantes à la VFG

Au-delà de l'accès aux services de santé ou à un commissariat de police, de l'accueil par une association ou de l'orientation vers le secteur de justice, seul un système de référence, d'orientation et de prise en charge bien structuré et coordonné permettra le suivi des cas de violence et la réalisation des droits de chaque plaignante, victime ou survivante à la violence.

Principales interventions :

Développement du cadre et des directives pour un système de référence, d'orientation et de prise en charge multisectorielle

- a) Création d'un comité technique multisectoriel et multidisciplinaire
- b) organisation d'ateliers de réflexion stratégique pour identifier les circuits, obstacles et besoins spécifiques à une orientation et prise en charge intégrée et multisectorielle
- c) Atelier de formation pour l'équipe multidisciplinaire portant sur les spécificités de chaque secteur

³ Centres d'Ecoute Psychologique et d'assistance Juridique existants ou à créer.

- d) Développement du cadre et termes de références/TDRs et élaboration des protocoles

Testing et mise en œuvre du cadre et des protocoles pour un système de référence d'orientation et de prise en charge multisectorielle

- e) Sélection des régions et structures et conduite du testing et
- f) Conduite d'un atelier d'évaluation du processus, circuits et résultats et de révision du cadre et directives.
- g) Mise en œuvre des protocoles et guidelines du système de référence.

Sous Produit 5 :

Auto-habilitation et réinsertion socioéconomique des femmes survivantes à la VFG.

La prise en charge des femmes victimes se doit d'être globale et contribuer à leur habilitation et réinsertion sociale et économique, ce sont les seuls moyens qui leur permettront d'avoir la force de sortir de la spirale de la violence. Bien que ne prétendant pas couvrir tous les aspects et satisfaire tous les besoins, ce projet se propose de renforcer les capacités techniques des femmes à travers les ONGs et les réseaux et de développer des cadres de support et de partenariat pour l'habilitation économique et le soutien financier aux femmes et aux familles qui en ont besoin pour s'en sortir. Un certain nombre de secteurs sont déjà impliqués et/ou engagés (MDCFCF et MSN). D'autres pourront se joindre le projet (Ministère du Travail et de l'Emploi, agences de crédit et banques, bailleurs de fonds).

Principales interventions :

Auto-habilitation des victimes/survivantes à la violence

- a) Développement d'un plan d'action avec les partenaires concernés
- b) Formation des Formateurs/trices en compétences d'auto-habilitation des femmes en ressources internes et soutien socio-juridique
- c) Formation en cascade dans les différentes régions des ONGs/réseaux

Habilitation économique et sociale victimes/survivantes à la violence

- d) Identification des besoins et mise en place d'une approche/cadre méthodologique et développement d'un plan d'action avec les partenaires concernés
- e) Mise en œuvre d'un programme de formation qualifiante ou diplômante selon les cas
- f) Définition des critères d'accès aux micro-crédits et Formation des Formateurs/trices en développement et gestion de projets économiques
- g) Formation en cascade dans les différentes régions des ONGs

Sous Produit 6:

Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation et pour le plaidoyer en vue de changements sur le plan social et institutionnel

Principales interventions :

Elaborer et mettre en œuvre d'une stratégie de communication

- a) Conduite d'un atelier de planification stratégique et identification des thèmes prioritaires selon l'année ou le contexte (données fournies par le système d'information, le réseau ou autres partenaires)
- b) Formation des Formateurs/trices en communication-CCC
- c) Elaboration de la stratégie de communication et de son plan d'action par thème et par secteur,
- d) Formation/consolidation des réseaux
- e) Elaboration de matériel et support médiatique
- f) Conduite des actions de sensibilisation/prévention avec les parties prenantes/partenaires et les groupes cibles en particulier les femmes, les hommes et les jeunes (voir plan d'action) et à l'occasion des journées nationales et internationales (femme, violence, enfance, population...).

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de Plaidoyer pour le changement

- g) Analyse de situation/recherche (voir 1) pour identifier les thèmes sensibles nécessitant un changement /une réforme
- h) Développement de la stratégie de plaidoyer avec les indicateurs de changement appropriés,
- i) Elaboration de documents/matériel de plaidoyer, basés sur les évidences (voir collecte de données et conduite de recherche opérationnelles),
- j) Formation des Formateurs/trices en techniques de plaidoyer et formation en cascade,

- k) Formation de X coalitions et identification des groupes cibles en fonction des priorités ci-dessus identifiées
- l) conception et exécution de campagnes thématiques au niveau national et conduite d'actions ciblées de plaidoyer
- m) Conduite d'une évaluation des interventions de plaidoyer

4. LES RESPONSABILITES D'EXECUTION ET DE MISE EN OEUVRE

4.1. Agences de Mise en Œuvre

a) Principales parties prenantes

En totale concordance avec les priorités nationales et son programme, ce projet sera exécuté par le Gouvernement Algérien nommément le Ministère délégué, Chargé de la Famille et de la Condition Féminine.

- *Le Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine (MDCFCF).*

L'Algérie a accordé l'intérêt particulier au statut des femmes et a concrètement agi durant ces dernières années vers la création de ce Ministère en 2002. Récemment, le MDCFCF est passé sous la tutelle du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière. Il est chargé de développer diverses approches et des dynamiques sectorielles pour « une politique nationale de la famille », en coordination avec d'autres partenaires gouvernementaux et la société civile.

La Commission Nationale de Lutte Contre la Violence à l'égard des femmes (CNVCF) et le Conseil National de la Famille et de la Femme (CNFF) constitueront les piliers qui viendront renforcer l'intervention du MDCFCF. Par ailleurs, le MDCFCF, étant le leader des thématiques « femme et famille », bénéficiera:

- de l'appui institutionnel du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière ;
- du soutien aux instances de coordination intersectorielle en matière d'institutionnalisation de l'approche Genre;
- du renforcement des activités de recherches, d'études, d'IEC et de plaidoyer.

- *Rôle des autres secteurs gouvernementaux*

Hormis le Ministère de la famille et de la condition féminine, d'autres départements ministériels interviennent directement ou indirectement dans la promotion de la condition de la femme et de la réalisation de ses droits et de la lutte contre la VFG/VCF ou sa prise en charge, chacun selon sa sphère de compétences. Une prise en charge multidisciplinaire de la violence au niveau individuel, communautaire et sociétal nécessite la coordination, la collaboration et le partenariat. Cela apparaît comme essentiel en matière de planification sectorielle, de prise en compte budgétaire, d'exécution, de suivi et d'évaluation. Il s'agit particulièrement d'un certain nombre de ministères et des corps constitués qui vont intervenir dans les différents domaines et axes de la stratégie nationale, en l'occurrence du:

- Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière,
- Ministère de la Justice,
- Ministère de la Solidarité Nationale,
- Des corps constitués : Direction Générale de la Sûreté Nationale et Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale

- *Les associations et ONGs spécialisées de la société civile.*

Le mouvement associatif est considéré comme un partenaire incontournable dans la protection et la défense des droits de la femme et des enfants et la revendication pour une égalité effective. Ces dernières années, l'action des ONGs a été importante dans le domaine de la provision de services, le soutien et la réhabilitation des femmes victimes de violences et/ou en situation difficile, la sensibilisation et la mobilisation communautaire et sociale. Les ONGs œuvrant particulièrement pour l'habilitation de la femme, contre la violence fondée sur le genre, parmi celles qui ont prouvé leur expérience de plaidoyer et d'assistance aux femmes en condition de vulnérabilité, qui maintiennent une collaboration étroite avec les structures étatiques concernées, seront impliquées dans le projet..

b) Partenaires de Mise en Œuvre

Le MDCFCF est chargé de faire converger les différentes approches et dynamiques sectorielles vers un plan opérationnel le SNLCVF » en complémentarité et en coordination avec les différents départements ministériels et les divers partenaires, y-compris la société civile et les ONGs. D'autres ministères et institutions pourront être impliqués ou sollicités selon les domaines d'intervention et dont on peut citer essentiellement :

- *Les ministères*
 - Ministère des Affaires Religieuses et le Haut Conseil Islamique,
 - Ministère de l'Education Nationale
 - Ministère de la Jeunesse et des Sports
 - Ministère de la Culture
 - Ministère de la Communication
 - Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels
 - Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat
 - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

- *Les Commissions, institutions et organismes nationaux*

Parmi les institutions qui interviennent dans la protection des droits de la femme et qui pourraient ou seront directement impliquées dans l'Opérationnalisation de la stratégie nationale, il est possible de noter :

- Conseil National de la Famille et de la Femme
- Commission de la Femme de l'U.G.T.A,
- Commission nationale consultative de la promotion et de la protection des droits de l'Homme,
- Comité National de santé et de Population,
- L'Institut National de Santé Publique
- Observatoire national de lutte contre le chômage et la pauvreté,
- Commission nationale de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion,
- Agence Nationale de gestion pour le microcrédit.
- Les Universités, organes de collecte et de gestion des données, centres de recherche et expertise nationale... ces derniers seront visés à double titre : dans le cadre le renforcement des capacités nationales et par suite en tant des intervenants pour la sous-traitance pour les études d'états des lieux et des recherches identifiées comme importantes pour la lutte contre la violence fondée sur le genre. Leur implication sera conforme aux procédures en vigueur selon les règles du marché (avis d'appel d'offre, ouverture des plis, sélection selon les capacités techniques etc.)

- *Les Instances élues au niveau national et local*

Il convient de souligner le rôle positif des institutions à l'image du Parlement dans la relance du débat sur la question de la femme en vue de la promulgation d'une législation favorable, à travers l'amendement des dispositions des lois relatives au travail, à la sécurité sociale, au code pénal, à l'apprentissage et à la santé. Des parlementaires ont participé au processus d'élaboration de la stratégie nationale. Le parlement le sera encore plus lors de l'opérationnalisation de la SNLCVF par la nécessité de son soutien à la réalisation de ses résultats.

- *Les Medias*

Les médias dans leur variation de forme et d'outil d'expression, du secteur public comme du secteur privé ont aussi plus ou moins accompagné le processus de consultation et d'élaboration de la stratégie nationale. Leur identification a été faite comme des partenaires essentiels dans la mise en œuvre de la stratégie nationale et la réalisation de ses résultats par l'ensemble des protagonistes. Ils seront aussi un groupe cible en termes de renforcement de capacités et d'acteurs de plaidoyer.

La mise en œuvre de ce projet se fera en étroite collaboration avec l'UNFPA et le PNUD, agences du SNU.

4.2. Mécanismes de Gestion et de Coordination Programmatique

Le MDCFCF et ses partenaires - les ministères, les corps constitués et organismes de même que les ONGs dont certaines sont déjà représentées dans les commissions établies par le MDCFCF ou par les autres ministères - auront un rôle primordial dans les interventions de plaidoyer pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, sa prévention, ainsi que la prise en charge effective, la sécurité et la protection des femmes et filles survivantes à la violence.

Pour ce faire, des arrangements institutionnels sont proposés pour rendre le partenariat et la coordination efficaces et efficaces. Il s'agit en l'occurrence de :

- La création d'un comité de coordination et de suivi pour l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de lutte contre la Violence à l'égard des femmes et d'exécution du projet est mis en place et installé au niveau du MDCFCF
- La signature de conventions bilatérales de collaboration
- constitution d'un comité technique et de coordination pour la mise en œuvre de la convention et l'exécution des activités.

Le comité de coordination animé par le MDCFCF et comprenant les différents intervenants sera établi pour permettre le bon déroulement des interventions. Cet appui à la coordination contribuera aux renforcements des capacités institutionnelles et permettra ainsi le suivi du programme, et donc l'opérationnalisation des stratégies mise en place. Il se réunira trois fois par an et plus, si nécessaire.

Un comité technique pour chaque secteur impliqué directement sera aussi installé pour une coordination intra-sectorielle.

Deux autres comités techniques multisectoriels seront mis en place :

- l'un pour le système de collecte des données jusqu'à la mise en place de la base nationale de données sur la VCF. Il pourrait avoir la charge du suivi et d'évaluation
- l'autre pour la conception, le testing et la mise en place du système de référence, d'orientation et de prise en charge des femmes et filles victimes de violence.

Une équipe permanente sera aussi mise en place en vue d'un soutien organisé et structuré au projet et au processus d'opérationnalisation de la SNLCVF. Un/e coordinateur/trice de projet sera recruté/e conformément aux règles et procédures en vigueur. La durée de son contrat sera liée aux disponibilités budgétaires mais devra être assurée pour au moins deux années dans le cadre du projet.

Des termes de références seront développés plus en détail pour l'ensemble des mécanismes qui seront mis en place.

4.3. Gestion Financière

Chaque Ministère concerné assumera la responsabilité de l'exécution financière en relation avec les Bureaux de l'UNFPA et du PNUD de sa composante de projet en dehors des chapitres concernant:

- les voyages d'études,
- les bourses de formation de courte durée,
- les participations aux conférences internationales,
- et l'achat des équipements.

5. LES AVANTAGES COMPARATIFS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE

La réforme des Nations Unies permet d'avoir une approche encore plus harmonieuse et consolidée en termes de vision, d'approches et de résultats à atteindre en matière Développement et les Droits Humains. Cette vision unifiée est concrétisée dans le nouveau cycle de coopération dont on peut citer pour le domaine qui nous intéresse un cadre commun de référence, à savoir:

Effet 4 UNDAF :

D'ici à 2011, la promotion d'une participation des femmes dans la vie politique, économique et sociale, sera consolidée

Produit 4.1.4:

La mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes sera appuyée au moyen de formations et de services à distance et de proximité adaptés

5.1. Avantages comparatifs de l'UNFPA

L'UNFPA reconnaît que la violence à l'égard des femmes est étroitement liée aux inégalités fondées sur le Genre, elle est considérée comme une composante de la santé reproductive et comme une atteinte aux droits humains des femmes et des filles. Quand les femmes et les filles se retrouvent privées d'autonomie, leur santé, y-compris leur santé de la reproduction, sera affectée durant tout leur cycle de vie.

Le projet Genre capitalise sur les interventions précédentes, à savoir "Intégration du Genre dans la Santé Reproductive : Prestation de services et plaidoyer ; Habilitation de la femme et éducation à l'égalité des droits" financé par le Gouvernement italien et mis en œuvre par l'UNFPA à travers quatre ONGs (RACHDA, RAFD, AAPF et IQRA) pour la période 2000-2003, et le projet de « Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes » mis en œuvre par le MDCFCF et l'ensemble de ses partenaires gouvernementaux et ONGs avec l'assistance des trois agences du Système des Nations Unies, à savoir l'UNFPA, UNIFEM, et l'UNICEF, et qui a abouti à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes (SNLCVF).

Les résultats de ces interventions ont confirmé l'importance de cette question et la nécessité d'aller de l'avant dans le développement d'une approche globale de la prise en charge du phénomène en termes de services, d'assistance légale, de mobilisation communautaire et sociale et de construction des coalitions et de réseaux en vue du changement et ce, en vue de mieux prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes à travers l'approche cycle de vie. Parmi les avantages comparatifs de l'UNFPA, il est possible de citer:

- Un spectre d'assistance assez large couvrant ainsi le développement des politiques, la prestation des services, la formation des compétences nationales (y-compris en matière d'intégration du Genre dans la planification et les services) et le soutien logistique et institutionnel;
- Une expérience de longue date qui a permis à l'UNFPA de tisser un réseau de partenariat avec les institutions gouvernementales, les ONGs, les universités et des personnalités influentes dans le domaine du Genre;
- Un partenariat constructif avec le Gouvernement qui offre l'occasion au programme de l'UNFPA de cibler les segments les plus défavorisés de la population;
- Une expertise de qualité qui utilise soit les compétences nationales et les spécialistes des équipes d'appui technique de l'UNFPA, soit par le recours à des experts internationaux favorisant ainsi le transfert de technologie ;
- Le recours systématique à la consultation, à la participation effective et aux approches multisectorielles ainsi qu'à gestion basée sur les résultats pour assurer la réalisation des résultats escomptés du programme.

5.2. Rôle et Expérience du PNUD dans le domaine

Le PNUD en partenariat avec l'UNIFEM a contribué à la prise en compte de recherches opérationnelles sur des questions émergentes sur la violence à l'encontre des femmes ainsi que sur les causes et conséquences de cette violence qui ont permis aux ONGs partenaires de consolider l'approche de prévention des violences que peuvent subir les femmes et de gestion des traumatismes des victimes. Ces interventions multiformes convergentes entre 2001 et 2003 ont contribué fortement à l'aboutissement du processus de reconnaissance et prise en charge multisectorielle de la violence à l'égard des femmes par les Pouvoirs publics comme problème de santé publique ainsi que de la mobilisation sociale à travers la constitution du réseau d'ONG nationales et internationales présentes en Algérie, œuvrant dans le domaine : *Le Réseau de Réflexion et d'Action en faveur des Femmes et des Enfants de Violence.*

Au titre de la lutte contre la pauvreté et l'intégration du genre dans le processus de développement, le PNUD en partenariat avec la FAO, a appuyé les Autorités de 2001 à 2003 à élaborer *les éléments nécessaires à la préparation d'une stratégie nationale genre*. Les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation, de la communication-information et de l'emploi ont été sélectionnés par les autorités nationales afin, notamment, d'assurer un équilibre du genre dans les activités de développement par la création d'un environnement (juridique, social, institutionnel et économique) favorable à la femme lui assurant une plus grande participation à la vie publique et politique et lui facilitant l'accès de la femme aux ressources économiques et aux services sociaux de base.

Au titre de l'accès à la Justice des groupes vulnérables et dans le cadre du « Programme d'appui à la modernisation de la justice en Algérie », le PNUD a mis en œuvre en 2006 le sous projet *Femmes et accès à l'information juridique en Algérie*, qui a permis d'appuyer les efforts nationaux en matière d'information et de sensibilisation des femmes sur leurs droits. Dans l'atteinte de cet objectif le projet s'est efforcé d'opérationnaliser un service d'orientation pilote pour orienter les femmes sur leurs droits ; d'élaborer et diffuser des outils de vulgarisation de l'information juridique ; d'élaborer et diffuser des projets pilotes avec les media informant les femmes sur leurs droits en s'appuyant sur un partenariat avec les organisations de la société civile compétentes.

L'UNFPA et le PNUD continuera à travailler directement avec le Ministère Délégué de la Famille et de la Condition Féminine, actuellement délégué auprès du MSPRH. Ce partenariat se concentrera sur l'opérationnalisation et la mise en œuvre de la stratégie nationale de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et l'organisation en réseau des principaux intervenants. Cette composante a l'avantage d'assurer la collaboration et d'impliquer différents secteurs et institutions tels que cités plus haut

Il est important de mentionner que tous les partenaires, institutions publiques et organisations de la société civile, seront impliqués à un moment donné dans le suivi et l'évaluation (S &E) des activités du programme de pays. Un système et des mécanismes seront développés et mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de ces activités (voir mécanismes de mise en œuvre)

6. LES MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROJET

Un système de Suivi et d'Evaluation (S&E) du projet sera établi. Les différents intervenants seront formés sur les procédures de S&E. Au-delà de la formation, l'UNFPA va œuvrer à institutionnaliser les activités de Suivi et d'Evaluation en collaboration active avec l'organisme d'exécution et de gestion du sous-programme et les partenaires nationaux. Deux instruments essentiels seront utilisés: le cadre des résultats et des indicateurs et le plan de suivi et d'évaluation.

Le MDCFCF comme institution nationale est chargé du suivi du projet. Les indicateurs de processus seront définis par les partenaires d'exécution et l'information puisée dans les rapports d'activités des institutions qui participent à l'exécution du programme.

Une attention particulière sera accordée à la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation qui renseigne sur l'opérationnalisation du système d'information mis en place, composante importante du projet. Les partenaires nationaux seront formés sur les procédures de suivi et d'évaluation, ainsi que l'écriture de rapports.

Le comité de coordination établi par le MDCFCF se réunira trois fois par an afin de discuter les progrès effectués, les contraintes rencontrées, les solutions apportées et les réajustements nécessaires pour l'atteinte des résultats escomptés. Le système de S&E permettra le suivi efficace des activités et la mise en place d'un flux des statistiques nécessaires pour le calcul des indicateurs de suivi. Ces indicateurs seront élaborés de sorte à être utilisés dans l'outil de suivi et d'évaluation.

Une évaluation rapide à mi-parcours permettra d'établir le progrès des interventions et des projets de démonstration et d'identifier les problèmes et définir les ajustements nécessaires pour l'obtention des résultats escomptés.

Une évaluation finale externe sera organisée à la fin du cycle afin d'étudier les aspects aussi bien qualitatifs que quantitatifs de la composante de projet, sur son adéquation avec les programmes du Gouvernement ainsi que sur les conditions de son exécution. D'une manière générale, le processus d'évaluation sera incorporé comme une composante importante du programme, il se fera selon le cadre conceptuel tracé par le MYYF et dans la perspective Gestion Axée sur les Résultats/ RBM.

7. Budget du Plan d'Action

7.1. Les Apports sous la Responsabilité de l'UNFPA

Le budget alloué au projet ALG/07/P03 s'élève à un montant de 400,000 US\$ réparti sur le produit 3.2. de la composante Genre du Programme de Pays 2007-2011.

Tous les arrangements seront établis et opérationnels pour la gestion financière et comptable du projet. Dans ce sens, le Directeur du Projet veillera au respect des procédures utilisées par l'UNFPA.

7.2. Les Apports sous la Responsabilité du PNUD

Le PNUD s'engage à contribuer au projet ALG/07/P03 avec un montant de 176,900 US\$.

7.3. Les Apports sous la Responsabilité du Gouvernement

Les apports du Gouvernement sont constitués par la dotation budgétaire nécessaire au fonctionnement des services du MDCFCF par le MSPRH.

Contribution du Gouvernement

Au total, pour toute la période 2007-2011 couvrant le programme, la contribution du Gouvernement dans la réalisation de cette composante de projet comprend :

- La prise en charge des salaires du personnel chargé du suivi des activités ainsi que la prise en charge des salaires des séminaristes pour un montant de 99,000 US\$, soit 6.930.000 D.A.
- La prise en charges des frais nécessaires au suivi des activités telles que les fournitures de bureau, le carburant, l'entretien du matériel, les frais de communication pour un montant de 15,514.29 US\$, soit 1.086.000 D.A.

En conclusion, l'apport du Gouvernement algérien s'élève à un montant de 114,514.29 US\$, soit 8.016.000.D.A, qui représente 16.6 % du cout global de cette composante de projet.

ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE DES RESULTATS ET INDICATEURS

Priorité Nationale	D'ici à 2015, les populations continueront à bénéficier d'une amélioration de leur niveau de développement humain à travers l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire.			
Effet UNDAF	D'ici à 2011, la promotion d'une participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, sera consolidée			
Effet Programme de Pays du SNU pour 2007-2011	La promotion de la participation de la femme en général et de la femme rurale en particulier, à la vie politique, économique et sociale aux niveaux national et local, est poursuivie.			
Produit Programme de Pays	Indicateurs	Sources de Données	Données de Base	Cible 2011
<p>La mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes sera appuyée au moyen de formations et de services à distance et de proximité adaptés. (SNU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système d'information/ base de données sur la violence fondée sur le genre développé, testé et mis en œuvre ▪ Nombre de plans sectoriels développés et renforcés dans leurs actions de prise en charge des survivantes de violence ▪ Normes et standards pour l'accompagnement et la gestion clinique de la VFG développés et intégrés au niveau des institutions du secteur public et de la société civile ▪ Mécanismes de Partenariat et réseautage entre les partenaires du secteur public et privé et de la société civile mis en place, y-compris un système de référence/aiguillage ▪ Instruments pour la connaissance des droits humains des femmes et procédures légales pour leur application développés et disponibles au niveau de toutes les wilayates. ▪ Nombre d'actions de prévention de la violence fondée sur le genre et de plaider 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine - Rapports du Ministère de la Justice - Rapports des corps constitués - La Presse Nationale - Institut National de Santé Publique - Société civile - Document de la stratégie nationale de lutte contre la VFG - Plan d'action de la stratégie nationale de lutte contre la VFG - Plans sectoriels des partenaires - Document des normes et standards de prise en charge des cas de violence - Rapports de visites de terrain et de réunions de coordination - Documents pour la connaissance des droits humains des femmes et les procédures légales - Rapport des activités des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Services de médecine légale : Centres ONGs de prise en charge : Cellules de proximité : Police : Gendarmerie : 	<ul style="list-style-type: none"> Services de médecine légale : Centres ONG de prise en charge : Cellules de proximité : Police : Gendarmerie :

ANNEXE 2 : Programme de Pays Algérie- UNFPA

PLANS DE TRAVAIL 2007-2011
Secteurs et organismes concernés

Ministère Délégué Chargé de la Condition Féminine et de la famille

Effet UNDAF : D'ici à 2011, la promotion d'une participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, sera consolidée

Effet du programme de pays 2007-2011 du SNU vise « La promotion de la participation de la femme en général et de la femme rurale en particulier, à la vie politique, économique et sociale aux niveaux national et local, est poursuivie ».

Produit :

La mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes sera appuyée au moyen de formations et de services à distance et de proximité adaptés. (SNU)

Interventions prioritaires	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Parties prenantes	Fonds UNFPA US\$	Fonds PNUD US\$	Budget Total
1. Lancement de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et de sa phase d'Opérationnalisation (le projet)	X	X	X	X	X				
1.1. Organisation de deux séminaires au niveau national 1) pour le lancement de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et la mise en œuvre de sa phase d'Opérationnalisation (le projet) et 2) évaluation des résultats réalisés (Clôture du Projet)	X				X	Ministère Délégué, chargé de la Famille et de la Condition Féminine/M DCFCF Commission Nationale pour la LCVF +Partenaires	10000	0	10000

<p>1.3. Développement du plan national d'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence a l'égard des Femmes</p>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<p>1.3.1. Création d'une équipe composée de représentant(e)s des secteurs concernés, y-compris société civile pour conduire une réflexion stratégique concertée et assurer la coordination et le suivi pour 1.3.</p>	X									1000	0	0	1000									1000	
<p>1.3.2. lancement du développement des plans sectoriels d'opérationnalisation</p>										0		0										0	
<p>1.3.3. Consolidation des plans sectoriels d'opérationnalisation de la SNLCVF dans un cadre national structuré.</p>										3000	0	0	3000									3000	
<p>Sous total 1.3.</p>										4000	0	0	4000									4000	
<p>2. Un système d'information, de collecte/analyse des données en violence fondée sur le Genre mis en place au sein du MDCFCF et auprès des Départements gouvernementaux⁴</p>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

⁴ Voir TDRs du système d'information et de suivi pour plus de détails.

circuits et résultats										
4.2.3. Conduite d'un atelier d'évaluation et de révision du cadre et directives										
Sous total 4.2.										
4.3. Mise en œuvre du cadre et des protocoles et guidelines du système de référence d'orientation et de prise en charge multisectorielle										
Sous total 4.3.										
5. Auto-habilitation et réinsertion socioéconomique des femmes survivantes à la VFG.										
5.1. Auto-habilitation des victimes/survivantes à la violence										
5.1.1. Développement d'un plan d'action avec les partenaires concernés										
5.1.2. Formation des Formateurs/trices en compétences d'auto-habilitation des femmes en ressources internes et soutien socio-juridique										
5.1.3. Formation en cascade dans les différentes régions des ONGs/réseaux										
Sous total 5.1.										
5.2. Habilitation économique et sociale victimes/survivantes à la violence										

6.2.4. Formation des Formateurs/trices en techniques de plaidoyer et formation en cascade										0	ALG/07/P01
6.2.5. Formation de X coalitions et identification des groupes cibles en fonction des priorités ci-dessus identifiées	X	X	X	X	X					0	0
6.2.6. conception et exécution de campagnes thématiques au niveau national et conduite d'actions ciblées de plaidoyer	X	X	X	X	X					0	ALG/07/P01
6.2.7. Conduite d'une évaluation des interventions de plaidoyer	X	X	X	X	X					2000	ALG/07/P01 + 2000
Sous total 6.2.										7000	7000 + ALG/07/P01
Budget Total										44000	109500
										65500	

Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

Effet UNDAF : D'ici à 2011, la promotion d'une participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, sera consolidée

Effet du programme de pays 2007-2011 du SNU vise « La promotion de la participation de la femme en général et de la femme rurale en particulier, à la vie politique, économique et sociale aux niveaux national et local, est poursuivie ».

Produit :

La mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes sera appuyée au moyen de formations et de services à distance et de proximité adaptés. (SNU)

Interventions prioritaires	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Parties prenantes	Fonds UNFPA US\$	Fonds PNUD US\$	Budget Total
1. Un système d'information, de collecte/analyse des données en violence fondée sur le Genre mise en place auprès des Départements gouvernementaux ⁶	X	X	X	X	X				
1.1. Mise en place d'un comité technique	X	X	X	X		MSPRH : Directions (Population, Prévention, Ressources Humaines, Services de Santé...), prestataires et gestionnaires concernés + autres partenaires du projet et de cette composante	0	0	0
1.1.1. Conduite d'un état des lieux en matière de	X						3000	0	3000

⁶ Voir TDRs du système d'information et de suivi pour plus de détails.

2.1.4. Conception/finalisation du plan opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes pour le secteur de la Santé.											0	0	0
2.2.5. Elaboration d'une stratégie de communication et de plaidoyer au niveau intra-sectoriel pour la validation et la mise en œuvre du plan stratégique sectoriel (y-compris rencontres régionales) et pour les parties prenantes et groupes cibles concernés.											0	0	0
Sous total 2.1.											8000	0	8000
2.2. Développement d'outils et Formation													
2.2.1. Révision des modules existants et identification des besoins en matière d'actualisation des programmes de formation et de recyclage	X										1000	0	1000
2.2.2. Développement d'un module en matière intégration genre et droits humains dans la santé et la santé reproductive et prévention de la VFG	X										Assistance technique UNFPA	0	0
2.2.3. Testing du module et intégration dans le curriculum/programme des centres de formation et instituts relevant de la Santé Publique											5000	0	5000
2.2.4. Développement et mise en œuvre d'un plan sectoriel de formation continue											ALG/07/P0 1/MSPRH	0	0
2.2.5. Organisation de x sessions de formation adaptées à la mission de chaque corps professionnel du secteur											ALG/07/P0 1/MSPRH	0	0
Sous total 2.2.											6000	0	6000
3. Accueil et prise en charge des femmes victimes de violence/s.	X												

3.1. Développement, testing et mise en œuvre de protocoles et guidelines pour la création d'un service d'accueil et de prise en charge spécialisé et diversifié des femmes victimes de violence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MS, Directions, gestionnaires et prestataires concernés, Institut national de Santé Publique ; Associations Spécialisées	3000	0	3000
3.1.1. organisation d'ateliers de réflexion stratégique pour identifier les besoins spécifiques du secteur en matière d'offre de services, et développement du cadre et termes de références/TDRs	X										3000	0	3000
3.1.2. Création d'une équipe multidisciplinaire (urgentistes, médecins légistes, gynécologues, psychiatres, médecins généralistes, psychologues, sages-femmes, infirmières, assistantes sociales et autres spécialités, y-compris gestionnaires de services et de programmes...)	X										0	0	0
3.1.3. Atelier de formation pour l'équipe multidisciplinaire	X										Assistance technique UNFPA	0	3000
3.1.4. Elaboration des protocoles	X	X									5000	0	5000
3.1.5. Testing et adaptation à chaque type de service et niveau d'intervention		X	X								0	0	0
3.1.6. Formation des Formateurs/trices et plan de formation en cascade			X	X							3500	0	3500
3.1.7. publication des protocoles et matériel de support (brochures et autres)			X	X							3000	0	3000
3.1.8. généralisation et institutionnalisation			X	X							0	0	0
Sous total 3.1.											14500	0	17500
3.2. Création/renforcement des services	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MSPRH : Directions (Population, Ressources Humaines,			